

# L'aide-soignant



## Le profil professionnel

L'**aide-soignant** soutient et aide le patient dans les activités quotidiennes qu'il ne peut exécuter lui-même, comme l'alimentation, la mobilisation, les soins d'hygiène et de confort.

Il intervient également dans :

- le maintien et la promotion de la santé et de l'autonomie
- la surveillance
- les soins

### Où travaille-t-il?

L'aide-soignant travaille dans :

- les maisons pour personnes âgées
- les services de soins et de maintien à domicile
- les services pour personnes en situation de handicap
- les hôpitaux

## La formation

### Les conditions d'admission

- avoir réussi au moins la classe de 5e détermination au niveau globalement de base
- décision de promotion avec avis d'orientation subséquent
- se classer en rang utile lors bilan des compétences d'entrée

Une commission d'admission établit un classement et effectue le cas échéant une sélection des candidats.

- le LTPS peut organiser une section **francophone**
- le LTPS peut organiser une **formation en cours d'emploi** pour les candidats adultes

La démarche d'inscription est à consulter sur le site [www.ltps.lu](http://www.ltps.lu) ; les fiches respectives peuvent y être téléchargées ou demandées au secrétariat du LTPS.

### Le déroulement de la formation

- durée : 3 ans
- le programme de formation se compose d'un enseignement professionnel (théorique et pratique) et d'un enseignement général dispensés sous la forme modulaire
- l'enseignement des modules théoriques est dispensé en milieu scolaire et l'enseignement des modules pratiques a lieu en milieu professionnel sous forme de contrat de stage
- La progression dans la formation et l'obtention du diplôme sont conditionnées par la réussite du bilan intermédiaire fin 1<sup>ère</sup> année, du bilan final fin 3<sup>ème</sup> année et du projet intégré final.



# L'aide-soignant



**L'enseignement général** comporte les modules de l'éducation physique, de l'éducation sanitaire, de l'éducation à la citoyenneté ainsi que de l'enseignement des langues.

**L'enseignement professionnel théorique** comporte des modules qui traitent du monde professionnel, de l'être humain et des fondements théoriques de la profession soignante. Les modules théoriques préparent aux modules de l'enseignement professionnel pratique.

**Les modules de l'enseignement professionnel pratique** ont lieu essentiellement :

- dans les maisons pour personnes âgées
- dans les services de soins et de maintien à domicile
- dans les unités de soins des hôpitaux

## Le diplôme

La formation conduit à l'obtention d'un DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) d'**AIDE SOIGNANT**.



Photo : Roland Miny

Pour plus d'infos,  
scan-moi!

